

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 27 Mars 2025

Délibération N : 20250327-11

OBJET : Re-végétalisation du Plan du Malrif.

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 20.03.2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

Nicolas CRUNCHANT – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Philippe BOULET – Philippe RIBOT

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Alexandre RENIE -

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT -

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Abriès approuvé le 24 juillet 2024 ;

Vu le Permis d'Aménager n° PA0500119H0001 en cours, visant notamment à la re-végétalisation du site ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas autoriser, à court terme, de nouveaux projets de constructions sur les parcelles situées le plus à l'Ouest de la zone classée A, à savoir les parcelles cadastrées en section B, n° : B854 – B853 – B852 – B851 – B850, afin de permettre la re-végétalisation du site.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

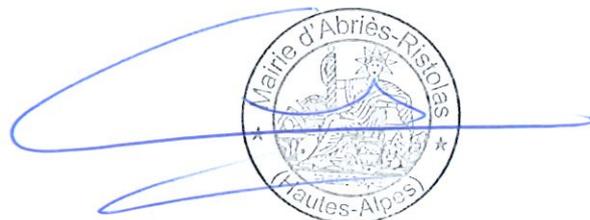
APPROUVE l'exposé du Maire,

DECIDE de ne pas autoriser, dans les prochaines années, de nouveaux projets de constructions de bâtiments sur les parcelles cadastrées en section B, n° : B854 – B853 – B852 – B851 – B850, afin de favoriser une re-végétalisation de la zone.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.



Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 005-200083517-20250327-2025032711-DE